

***Au temps de St-Vincent-de-Paul
... et aujourd'hui***

LES TEMOINS

NUMÉROS DÉJÀ PARUS ET DISPONIBLES

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 17. La prière. | 34. Le zèle. |
| 18. La foi. | 35. Les " nouveaux " pauvres? |
| 19. Dieu. | 36. La Mission I. |
| 20. Jésus-Christ. | 38. La formation. |
| 21. L'Évangile. | 39. L'information |
| 22. La prédication. | 45. La chasteté. |
| 23. Du catéchisme à la catéchèse. | 48. La justice. |
| 24. L'enfant. | 49. La libération. |
| 26. Le travail. | 53. Louise de Marillac III. |
| 27. L'argent. | 54. Louise de Marillac IV. |
| 28. La paix. | 55. Louise de Marillac V. |
| 29. La simplicité. | 56. Louise de Marillac VI. |
| 30. L'humilité. | 57. Le temps. |
| 31. La charité. | 58. L'humour. |
| 32. La douceur. | 59. Les premières Filles de la Charité 1. |
| 33. La mortification. | 60. Les premières Filles de la Charité 2. |

Les numéros commandés sont envoyés au prix de

16 F le cahier plus les frais d'envoi.

**AVEZ-VOUS PENSÉ A RENOUVELER
VOTRE ABONNEMENT ?**

**ANIMATION VINCENTIENNE
16, Grande rue Saint-Michel
31400 TOULOUSE**

C. C. P. Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463-09 M

Trois cahiers annuels : France 50 F - Par avion 60 F

L'abonnement se fait à l'année légale (de janvier à décembre).

Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

Les deux derniers cahiers nous ont amenés à réfléchir à l'identité et au message des premières filles de la Charité. Nous voudrions, dans les prochains numéros, entendre celui des premiers missionnaires.

A 370 ans de distance, les témoins ne cessent de marteler leur enseignement : Dieu nous veut au service corporel et spirituel des pauvres.

Société de vie apostolique, la Congrégation apporte sa spécificité vincentienne. ***Chaque équipe se met au service de la pastorale diocésaine pour le seul service et la seule évangélisation des pauvres, vécue dans une communauté fraternelle et missionnaire.***

En regardant vivre Monsieur Vincent et ses compagnons des premiers jours, nous boirons à une source fraîche, celle du charisme fondateur. L'histoire peut dynamiser le présent, selon la pressante invitation de Monsieur Vincent lui-même :

“ Je vous prie de conserver dorénavant les lettres que l'on vous écrira et à ceux de votre maison, de quelque part que ce soit, lorsqu'elles contiendront quelque particularité remarquable qui peut être de conséquence, ou qui peut servir d'instruction à l'avenir. ” [VIII, 388].



Les étapes d'une fondation

Les Gondi, au service desquels Monsieur Vincent est entré en 1613, sont des personnes de piété, tant Madame de Gondi que son mari et son beau-frère, l'archevêque de Paris. Ils sont propriétaires de vastes terres en Ile-de-France et Picardie. Puisqu'ils perçoivent les revenus de ces terres, ils se sentent, elle surtout, des obligations d'ordre moral et religieux à l'égard des paysans de leurs domaines. Madame de Gondi est frappée par l'ignorance religieuse et aussi par l'ignorance du clergé qui en a la charge.

A la suite de la confession d'un paysan mourant, et du sermon donné par Monsieur Vincent à Folleville sur la confession générale, et du succès de cette initiative, Madame de Gondi fait demander par son aumônier aux Jésuites s'ils pourraient assurer les missions sur ses terres de cinq ans en cinq ans. Ils s'en excusent... Sur le refus des Jésuites, Monsieur Vincent fait la même demande à Monsieur Bourdoise et sa communauté, et à Monsieur de Bérulle et son Oratoire, mais les uns et les autres se refusent...

Dès ce moment, Madame de Gondi envisage de faire une fondation en faveur de Monsieur Vincent lui-même, à charge pour lui de se trouver des collaborateurs et de choisir les lieux de mission. Au mois d'août de cette même année 1617, Vincent fait l'expérience de Châtillon, et met au point l'organisation des Charités... Revenu chez les Gondi, il établit avec Madame un plan général de mission sur les terres de la famille. Elles seront complétées par l'établissement de Charités. La première expérience en sera faite à Villepreux. Monsieur Vincent va se faire aider par d'autres prêtres. C'est d'abord Monsieur Belin qui est précisément chapelain de Villepreux, et Monsieur Portail qui a remplacé Monsieur Vincent comme aumônier de la maison de Gondi. Avec ces deux premiers compagnons, Monsieur Vincent expérimente ce que doit être une équipe missionnaire.

Afin d'engager les choses plus avant, Madame de Gondi s'entend avec son mari et son beau-frère l'archevêque pour faire proposer à Vincent de Paul le Collège des Bons Enfants, afin qu'il puisse y installer la future équipe missionnaire. Puisque la Providence semble vouloir cette œuvre, Monsieur Vincent accepte et prend possession de l'établissement, le 6 mars 1624. Mais il continue, pour le moment, à résider chez les Gondi.

Le succès des missions se confirmant, Madame de Gondi et son mari se décident à fonder, au sens propre, la Congrégation de la Mission en constituant un capital de 45.000 livres, qui devait assurer la vie de la communauté naissante et lui permettre de donner des missions gratuitement... Cela se fait par contrat par devant notaire, le 17 mai 1625.

Peu de temps après, Madame de Gondi tombe gravement malade et meurt deux mois plus tard, le 23 juin 1625. Avec l'accord de Monsieur de Gondi qui va, à la fin de l'année, entrer à l'Oratoire, Monsieur Vincent quitte la maison des Gondi et s'installe aux Bons Enfants. Dès ce moment, il peut commencer à mener la vie de communauté qu'il avait prévu et à en expérimenter les avantages et les contraintes.

Quelques mois plus tard, le 4 septembre 1626, alors qu'il a trouvé trois compagnons décidés à mener cette vie commune et missionnaire, il signe avec eux un acte d'association. En plus du fidèle Antoine Portail, le compagnon de la première heure, signent également François du Coudray et Jean de La Salle. Quant à Monsieur Belin, il n'a pas continué sa collaboration avec la jeune communauté. Cependant, Monsieur Vincent lui reste très reconnaissant de la part qu'il a prise au début de la Mission

“C'est vous qui avez une des meilleures parts à la conception, à la grossesse, à la naissance et au progrès de la Mission... Pour moi, je vous regarde comme un perpétuel et parfait missionnaire.” [I, 288].

Le groupe des missionnaires donne d'abord des missions sur les terres des Gondi, mais l'archevêque de Paris approuve la Compagnie naissante, le 24 avril 1626, et la charge de missionner aussi dans le diocèse de Paris.

Le 15 septembre 1627, le roi donne son approbation et à la congrégation fondée pour les missions par le comte de Joigny et feu son épouse la baronne de Montmirail, et à l'union du collège des Bons Enfants à cette congrégation. Un peu plus tard, le 24 juin 1628, le roi écrit au pape pour le prier de donner, lui aussi, son approbation à la jeune communauté en raison du bien qu'elle fait par les missions. Mais l'approbation par le Saint Siège demandera des tractations plus longues.

Lorsqu'en 1658, Monsieur Vincent donne à ses confrères, le soir du 17 mai, le livret des règles et constitutions de la Congrégation, il leur fait cette remarque que Notre-Seigneur avait d'abord pratiqué pendant 33 ans ce qu'ensuite il avait enseigné dans son Evangile. De même, les règles qui sont proposées ont été expérimentées et longuement pratiquées exactement, elles aussi, pendant 33 ans, depuis 1625, date à laquelle la Compagnie a été fondée. Tout se met en place peu à peu.

Au long de ces années, la vocation de la compagnie se précise : les missions sont complétées par le lancement des Charités, lesquelles ont été providentiellement à l'origine de la Compagnie des Filles de la Charité. La constatation de l'ignorance du clergé provoque les retraites des ordinands à Beauvais dès 1628 et ensuite ailleurs. De là viennent les conférences des mardis, puis les premiers séminaires. Les missions s'étendent ensuite à l'étranger. Le service des pauvres s'ouvre aux galériens et aux provinces dévastées par la guerre.

C'est avec raison que Monsieur Vincent, considérant que tout s'est fait peu à peu, qu'il s'agisse des œuvres, qu'il s'agisse de l'organisation interne de la communauté peut, en se tournant vers le fidèle Monsieur Portail, dire en toute vérité : *“Ni Monsieur Portail ni moi, n'y avons pensé.”*

En ce même siècle, Pascal disait : *“Si Dieu nous donnait des maîtres de sa main, ô qu'il faudrait leur obéir de bon cœur. La nécessité et les événements en sont certainement...”*

Monsieur Vincent et ses premiers compagnons ont été fidèles à ces maîtres que Dieu leur a donné. Sachons, nous aussi, être fidèles aux maîtres que Dieu nous donne en notre temps.

De l'équipe missionnaire à la Congrégation de la Mission

Nous savons tous l'importance du sermon de Folleville (25 janvier 1617) : la confession d'un pauvre paysan ouvre les yeux de Madame de Gondi et de Monsieur Vincent sur une grande réalité **“le pauvre peuple se damne”**.

Quelques mois plus tard, août 1617, à Châtillon où il est curé, Monsieur Vincent découvre une autre réalité **“le pauvre peuple meurt de faim”**.

Ces deux événements interpellent Monsieur Vincent qui n'est pas le prêtre à la recherche d'une honnête retraite mais un homme évangélique.

Ne pouvant répondre seul à cet appel des pauvres, poussé par Madame de Gondi, il accepte de se lier pour le service des pauvres, par un contrat de fondation, le 17 avril 1625.

“La Congrégation “charismatique dans son essence” naît par l'intermédiaire d'un acte administratif... fonder une équipe missionnaire pour évangéliser les pauvres gens des champs qui sont seuls et abandonnés alors que les gens des villes ont des prêtres en abondance pour s'occuper d'eux.” [Pérez-Florès].

Dès ce premier moment, pour assurer l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres, l'idée d'une compagnie germe dans l'esprit de Monsieur Vincent. Ce contrat fixe les grands traits de ce que sera la Congrégation de la Mission et l'espérance que l'œuvre sera durable. Le 24 avril 1626, l'archevêque de Paris loue et confirme le contrat de fondation. Par là, l'équipe missionnaire est reconnue comme apostolique. En 1632, le pape Urbain VIII approuve la compagnie comme **“mission”**. Par là, l'équipe missionnaire devenue **“mission”** passe au domaine universel.

Des hommes évangéliques

Au temps de Saint Vincent, la Congrégation de la Mission est une expérience et un esprit. Les événements qui se succèdent et les personnes que Monsieur Vincent a rencontrées ont infléchi les commencements de l'histoire de la Congrégation.

Madame de Gondi, habitée par le désir de missions permanentes sur ses terres n'aura de cesse d'aboutir à une fondation missionnaire.

1. LE CONTRAT DE FONDATION

“ L'an 1627, le dix-septième jour d'avril après midi ”

“ Par devant les notaires et garde-notes du roi, notre sire, au Châtelet de Paris soussignés, furent présents en leurs personnes haut et puissant seigneur Messire Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, marquis des Iles-d'Or, chevalier des ordres de Sa Majesté, conseiller en ses conseils, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, son lieutenant général ès mers du Levant et général des galères de France; haute et puissante dame Françoise-Marguerite de Silly, baronne de Montmirail, etc., et son épouse, dudit seigneur son mari autorisée pour l'effet des présentes; lesquels, de leur bon gré, franche et libre volonté, ont unanimement et conjointement dit et déclaré que, Dieu leur ayant donné depuis quelques années en çà le désir de le faire honorer tant en leurs terres qu'autres lieux, ils auraient considéré qu'ayant plu à sa divine bonté pourvoir, par sa miséricorde infinie, aux nécessités spirituelles de ceux qui habitent dans les villes de ce royaume par quantité de docteurs et religieux, qui les prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, *il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné.* ”

A quoi il leur aurait semblé qu'on pourrait aucunement remédier par la pieuse association de quelques ecclésiastiques de doctrine, piété et capacité connues, qui voulussent renoncer tant aux conditions desdites villes qu'à tous bénéfices, charges et dignités de l'Eglises, pour, sous le bon plaisir des prélats, chacun en l'étendue de son diocèse, *s'appliquer entièrement et purement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de leur bourse commune, prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens et les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution en quelque sorte ou manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils ont reçus de la main libérale de Dieu.* ”

Et pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en reconnaissance des biens et grâces qu'ils ont reçus et reçoivent journellement de sadite Majesté divine, pour contribuer à l'ardent désir qu'elle a du salut des pauvres âmes, pour honorer le mystère de l'Incarnation, la vie et la mort de Jésus-Christ, pour l'amour de sa très sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours qu'ils puissent espérer avec leur famille parvenir à la gloire éternelle, ont délibéré se constituer patrons et fondateurs de ce bon œuvre; et, à cette fin, ont lesdits seigneur et dame donné et aumôné, donnent et aumônent ensemblement par ces présentes la somme de quarante-cinq mille livres, de laquelle en a été présentement délivrée comptant ès mains de Messire Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, licencié en droit canon, la somme de trente-sept mille livres comptées et nombrées en présence desdits notaires soussignés, en pièces de seize testons, demi-francs et monnaie de douzains, le tout bon et ayant cours suivant l'ordonnance...

Lesdits seigneur et dame ont remis et remettent au pouvoir dudit sieur de Paul d'élire et choisir, entre ci et un an prochainement venant, six personnes ecclésiastiques, ou tel nombre que le revenu de la présente fondation en pourra porter, dont la doctrine, piété, bonnes mœurs et intégrité de vie lui soient connues, pour travailler audit œuvre sous sa direction, sa vie durant; ce que lesdits sieur et dame entendent et veulent expressément, tant pour la confiance qu'ils ont en sa conduite, que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait desdites missions, èsquelles Dieu lui a donné grande bénédiction jusqu'ici...

Que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre... Que lesdits ecclésiastiques et autres... s'obligeront de ne prêcher ni administrer aucun sacrement ès villes... Qu'ils renconceront expressément à toutes charges, bénéfices et dignités... Que lesdits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance dudit sieur de Paul... sous le nom de Compagnie, Congrégation ou Confrérie des Pères ou Prêtres de la Mission...

Qu'ils seront tenus d'aller de cinq en cinq ans par toutes les terres desdits seigneur et dame... Qu'ils travailleront auxdites missions depuis le commencement d'octobre jusqu'au mois de juin...

Fait et passé en l'hôtel desdits seigneur et dame à Paris, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, l'an mil six cent vingt-cinq, le dix-septième jour d'avril après midi et ont signé la minute des présentes, demeurée vers Le Boucher, l'un des notaires soussignés."

P.E. de Gondy, Françoise-Marguerite de Silly,
Vincent de Paul, Dupuys, Le Boucher.

[XIII, 197-202].

Aiguillonné par Madame et le général de Gondi, et par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, Vincent de Paul est conduit à s'associer à trois prêtres pour assurer l'efficacité missionnaire.

2. L'ACTE D'ASSOCIATION DES PREMIERS MISSIONNAIRES

“ Ce quatrième jour de septembre 1626 ”

“ Nous Vincent de Paul, prêtre et principal du collège des Bons-Enfants, fondé à Paris, joignant la porte Saint-Victor, faisons foi à tous qu'il appartiendra que, selon la fondation faite par Monseigneur Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, général des galères de France, et de feu dame Françoise-Marguerite de Silly, baronne de Montmirail et d'autres lieux, son épouse, pour l'entretien de quelques ecclésiastiques, *qui se lient et unissent ensemble pour s'employer, en manière de mission*, à catéchiser, prêcher et faire faire confession générale au pauvre peuple des champs, selon qu'il est porté par le contrat de fondation passé devant Jean Dupuys et Nicolas Le Boucher, notaires et garde-notes du roi au Châtelet de Paris, le dix-septième avril mil six cent vingt-cinq; ladite fondation approuvée et autorisée par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, du vingt-quatrième dudit mois mil six cent vingt-six; par lequel contrat il nous est donné pouvoir de faire choix de tels ecclésiastiques que nous trouverons propres à l'emploi de ce bon œuvre.

Nous, en vertu de ce que dessus, après avoir fait preuve, un temps assez notable, de la vertu et suffisance de François du Coudray prêtre, du diocèse d'Amiens, de Messire Antoine Portail, prêtre du diocèse d'Arles, et de Messire Jean de La Salle, aussi prêtre, dudit diocèse d'Amiens, avons iceux choisis, élus, agrégés et associés, *choisissons, élisons, agrégeons et associons à nous et audit œuvre, pour ensemblement vivre en manière de congrégation, compagnie ou confrérie, et nous employer au salut dudit pauvre peuple des champs*, conformément à ladite fondation, le tout selon la prière que lesdits du Coudray, Portail et La Salle nous en ont faite, avec promesse d'observer ladite fondation et le règlement particulier qui selon icelui sera dressé, et d'obéir tant à nous qu'à nos successeurs supérieurs, comme étant sous notre direction, conduite et juridiction. Ce que nous sus-nommés du Coudray, Portail et de La Salle agréons, promettons et nous soumettons garder inviolablement.

En foi de quoi nous avons réciproquement signé la présente de notre propre main et fait mettre le certificat des notaires.

Fait à Paris, au collège des Bons-Enfants, ce quatrième jour de septembre mil six cent vingt-six. ”

Vincent de Paul, F. du Coudray,
A. Portail, J. de La Salle.

[XIII, 203-205].

Treize ans après cette association, Monsieur Vincent présente à Jeanne de Chantal sa “ petite compagnie ” et l'esprit qui la fait vivre.

3. DESCRIPTION DE LA CONGREGATION LE 14 JUILLET 1639

“Notre petite manière de vie”

Pource que vous désirez savoir en quoi consiste notre petite manière de vie, je vous dirai donc, ma très digne Mère :

Que notre petite compagnie est instituée pour *aller de village en village à ses dépens, prêcher, catéchiser et faire faire confession générale* de toute la vie passée au pauvre peuple ; de *travailler à l'accommodement des différends* que nous y trouvons, et de faire notre possible à ce que *les pauvres malades soient assistés corporellement et spirituellement par la confrérie de la Charité*, composée de femmes, que nous établissons aux lieux où nous faisons la mission, et qui le désirent ;

Qu'à cet emploi, qui est *notre capital*, et pour le mieux accomplir, la Providence de Dieu a ajouté celui de retirer chez nous *ceux qui doivent prendre les ordres*, dix jours avant l'ordination, les nourrir et entretenir et leur enseigner pendant ce temps-là la théologie pratique, les cérémonies de l'Eglise et à faire et pratiquer l'oraison mentale selon la méthode de notre bienheureux Père Monseigneur de Genève, et cela à l'égard de ceux qui sont du diocèse où nous sommes établis ;

Que *nous vivons dans l'esprit des serviteurs de l'Evangile à l'égard de nos seigneurs les évêques*, lesquels nous disant : “Allez là”, nous y allons ; “venez ici”, nous y venons ; “faites cela”, nous le faisons ; et cela pour ce qui regarde les fonctions ci-dessus ; et pour le regard de la discipline domestique de la congrégation, elle dépend d'un supérieur général ;

Que la plupart d'entre *nous avons fait les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, un quatrième de nous appliquer, toute notre vie, à l'assistance du pauvre peuple...* Que nous sommes en la pratique de la pauvreté et de l'obéissance et travaillons, par la miséricorde de Dieu, à vivre religieusement, *quoique nous ne soyons pas religieux.*

Nous nous levons, le matin, à quatre heures, employons une demi-heure à nous habiller et à faire notre lit, faisons une heure d'oraison mentale *ensemble* à l'église, récitons prime, tierce, sexte et none *ensemble* ; puis nous célébrons nos messes, chacun à son rang ; cela fait, chacun se retire à sa chambre pour étudier. A dix heures et demie, l'on fait un examen particulier sur la vertu qu'on tâche d'acquérir ; puis l'on s'en va au réfectoire, où l'on dîne, avec portion et lecture de table ; cela fait, l'on va adorer le Saint-Sacrement *ensemble* et dire l'*Angelus Domini nuntiavit Mariae*, etc., et l'on fait ensuite une heure de récréation *ensemble* ; après quoi chacun se retire à sa chambre jusqu'à deux heures, qu'on récite vêpres et complies *ensemble*. Après cela, l'on retourne étudier à sa chambre jusqu'à cinq heures, qu'on récite matines et laudes *ensemble*. Puis l'on fait un autre examen particu-

lier, et l'on soupe ensuite et puis l'on fait une heure de récréation, laquelle achevée, on va à l'église faire l'examen général, les prières du soir et la lecture des points de l'oraison du lendemain au matin. Cela fait, l'on se retire à sa chambre et se couche à neuf heures.

Quand nous sommes en mission à la campagne, nous faisons de même, à cela près qu'on va à l'église à six heures du matin pour célébrer la sainte messe et confesser, en suite de la prédication qu'un de la compagnie vient de faire en suite de la sainte messe qu'il a dite auparavant; l'on confesse jusques à onze heures; puis l'on s'en va dîner et l'on retourne à l'église à deux heures pour y confesser jusques à cinq heures; en suite de quoi l'un fait le catéchisme, et les autres s'en vont dire matines et laudes, pour souper à six heures.

L'on a pour maxime de *ne point prêcher, catéchiser, ni confesser dans les villes où il y a évêché* et de ne point sortir d'un village que tout le peuple ne soit instruit des choses nécessaires au salut et que chacun n'ait fait sa confession générale; et l'on va en peu de lieux où il reste quelqu'un qui y manque. Comme l'on a fait dans un village, l'on s'en va en un autre, où l'on fait de même.

L'on travaille depuis environ la Toussaint jusques à la Saint-Jean et l'on laisse les mois de juillet, août et septembre et une partie d'octobre au peuple pour faire la moisson et les vendanges; et comme l'on a travaillé vingt jours ou environ, l'on se repose huit ou dix jours; puis l'on retourne au travail, n'étant point possible de subsister longtemps au delà à ce travail sans ce repos et celui d'un jour par semaine.

Nous faisons nos solitudes tous les ans, tenons chapitre tous les vendredis au matin, où chacun s'accuse de ses manquements, reçoit la pénitence que le supérieur lui donne et est tenu de l'accomplir; et deux prêtres et deux frères demandent à la compagnie la charité d'être avertis de leurs manquements et après ceux-là d'autres, chacun à son tour, et le soir du même jour l'on fait une conférence sur le sujet de nos règles et de la pratique des vertus, où chacun dit les pensées que Notre-Seigneur lui a données, sur le sujet duquel l'on confère, en faisant son oraison là-dessus.

L'on ne sort jamais sans congé, ni que deux à deux, et, au retour, chacun va trouver le supérieur pour lui rendre compte de ce qu'il a fait. L'on n'écrit ni reçoit des lettres que le supérieur ne les ait vues et ne l'agrée. Chacun est obligé d'agrée que ses fautes soient charitablement rapportées à son supérieur et à s'étudier à recevoir et à donner les avertissements qu'il faut aux autres. L'on observe le silence depuis le soir jusqu'à la fin du dîner le lendemain et après la récréation du matin jusques à celle du soir.

L'on fait *deux ans de séminaire*, qui est à dire de noviciat, où l'on est exercé assez exactement, par la miséricorde de Dieu, en sorte que, pour plusieurs raisons, les séminaristes ne communiquent point avec les prêtres sans congé.

Ladite congrégation est *approuvée par Sa Sainteté* et établie dans la ville et dans le faubourg de Saint-Denis à Paris, dans les diocèses de Poitiers, de Luçon, de Toul, d'Agen et de Troyes.

Voilà, ma très chère et très digne Mère, notre petite manière de vie...

Vincent de Paul, prêtre de la Mission.

[I, 561-566].

4. LA CONGRÉGATION DE LA MISSION EN 1656

Petit abrégé de la Congrégation de la Mission par Guillaume Delville (*extraits*)

L'Institut de la Congrégation des prêtres de la Mission tend à travailler toute sa vie non seulement à sa propre perfection par l'observance de leurs règles et constitutions, mais encore au salut des pauvres gens des champs, par le moyen des missions, et à l'avancement de l'état ecclésiastique par le moyen des séminaires, des exercices des ordinands, des conférences.

Cette Congrégation est composée des prêtres, des clercs et des laïques. Et quoi qu'ils vivent fort régulièrement, ils ne sont pourtant pas religieux, et c'est afin qu'ils soient plus soumis à nos seigneurs les évêques et qu'ainsi ils aient plus de moyen de les servir dans leurs diocèses; comme aussi afin d'avoir plus d'accès auprès de Messieurs les ecclésiastiques, le tout pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de son Eglise...

Les bénédictions que Dieu donna aux exercices de cette Congrégation ayant été connues par Notre Saint Père Urbain VIII, sa sainteté eut la bonté de l'approuver par une bulle fort ample, ce fut l'an 1634...

Depuis cette approbation, ladite Congrégation s'est tellement étendue qu'elle possède maintenant 22 maisons non seulement en plusieurs provinces de France, mais encore en Italie, Pologne, Savoie, Barbarie et Lorraine. Elle est même établie dans Rome, il y a plus de dix ans, et toutes ses maisons sont sous la direction dudit sieur Vincent, comme Supérieur général de ladite Congrégation.

Le principal est que les Missionnaires ne sont à charge à personne, ni au public, ni au particulier, jusque-là que dans le cours des missions, ils ne reçoivent aucune rétribution, non pas même le moindre petit présent, leur Institut les y obligeant, et l'ont toujours pratiqué depuis tout le temps qu'il y a qu'ils travaillent pour le salut du prochain. Pour entrer en cette Congrégation, on fait deux ans de probation pendant lesquels on travaille à se rendre parfait, après quoi l'on est reçu et associé à ladite Congrégation par une promesse de stabilité...

Les Missionnaires travaillant à se perfectionner aux sciences et vertus nécessaires pour se bien acquitter de leurs fonctions; *les vertus qu'ils tâchent principalement d'embrasser et pratiquer, sont, entre les autres, l'humilité, la simplicité, la douceur, le zèle des âmes et l'obéissance...*

Les règles fondamentales qu'y gardent inviolablement les Missionnaires sont :

1. D'être obéissants à nos Seigneurs les Evêques en tout ce qui regarde les missions et autres emplois de la Congrégation à l'égard du prochain.
2. D'être soumis à Messieurs les curés durant le cours des missions, et de ne rien faire en leur paroisse sans leur consentement.
3. De n'être à charge à personne, ni au public ni au particulier, et ne prendre aucune rétribution pour leurs emplois.
4. De ne prêcher ni confesser dans leurs églises d'autres que les exerçants et les ordinands, particulièrement dans les grandes villes, et cela afin de se réserver pour le pauvre peuple des champs comme leur principal emploi.
5. De céder toujours la place aux autres prédications externes qui se présentent dans les missions pour prêcher.
6. D'avoir une obéissance aveugle et prompte pour aller partout où le Supérieur les enverra même aux Indes, ce que plusieurs ont vérifié par effet depuis dix ou douze ans déjà...

Les moyens dont ladite Congrégation se sert pour aider à sauver les pauvres gens de la campagne sont les missions que les Missionnaires font dans tous les lieux là où ils sont appelés...

De plus, *ils ont institué une communauté de filles qu'on appelle de la Charité, lesquelles sont particulièrement employées à visiter et panser les pauvres malades des paroisses et hôpitaux là où elles sont fondées, en leur portant des vivres et autres choses nécessaires; comme aussi d'élever des enfants trouvés, montrer à lire aux pauvres petites filles, panser les pauvres qui viennent chez elles, les soigner, médicamenter et autres œuvres de miséricorde, tout cela par la direction de ladite Congrégation.*

Les moyens dont la dite Congrégation se sert pour l'avancement et la perfection de l'état ecclésiastique sont les suivants : quand la Mission est fondée et établie dans un diocèse, tous ceux qui se présentent pour recevoir les ordres sacrés, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Evêque sont reçus dans ladite Mission durant douze ou quinze jours, et cela pour les aider à être bien dressés, tant pour la science que pour la dévotion requise, à recevoir dignement ce sacrement...

La principale résolution qu'ils prennent à la fin de ces exercices est qu'ils promettent d'aller tous les ans à la Mission, pour y passer huit à dix

jours en retraite spirituelle, comme aussi de choisir un directeur de leur conscience, de se confesser toutes les semaines deux fois, d'instruire le pauvre peuple, ce qu'ils font après avec bénédiction...

De plus, *la Mission a érigé des Séminaires* dans lesquels on perfectionne les ecclésiastiques dans toutes sortes de fonctions pour la vertu, pour la science, pour la prédication, et enfin, en un an ou deux, on les rend capables de tout ce dont ils ont besoin pour vivre saintement dans leur état.

Pour encore profiter de plus en plus à l'Eglise de Dieu, la dite Congrégation a établi *des petits séminaires* pour y élever des enfants dans la science et dans la crainte de Dieu, qui sont à guise d'une pépinière, pour, par après, donner de bons sujets et de bons ouvriers à la vigne de Notre-Seigneur.

Enfin *l'on vit dans cette Congrégation en grande union et charité les uns envers les autres* et quoiqu'ils soient chez eux de divers pays, il ne se voit parmi eux aucune division ni dissension, ainsi une grande paix et charité accompagnée d'une sainte émulation...

[Annales de la CM, LXXIX (1914), pp. 307-319].

Dans une lettre du 7 février 1657, envoyée à Monsieur Delville, prêtre de la Mission d'Arras, Monsieur Vincent le blâme d'avoir publié ce "Petit abrégé de l'Institut de la Congrégation de la Mission", mais il ne désavoue pas le fond.

“Puisqu'il n'y a plus de remède, j'en demeure là”

“Je suis fort affligé, [...], en voyant qu'on a imprimé en vos quartiers l'abrégé de notre Institut. J'en ai une douleur si sensible que je ne puis vous l'exprimer, parce que *c'est une chose fort opposée à l'humilité, que de publier ce que nous sommes et ce que nous faisons...* S'il y a quelque bien en nous et en notre manière de vivre, il est de Dieu, et c'est à lui à le manifester, s'il le juge expédient. Mais quant à nous, qui sommes de pauvres gens, ignorants et pêcheurs, nous devons nous cacher comme inutiles de tout bien et comme indignes qu'on pense à nous. C'est pour cela, Monsieur, que Dieu m'a fait grâce de tenir ferme jusqu'à présent pour ne point consentir qu'on fit imprimer aucune chose qui fit connaître et estimer la compagnie, quoique j'en aie été fort pressé, particulièrement au sujet de quelques relations venues de Madagascar, de Barbarie et des îles Hébrides; et encore moins aurais-je permis l'impression d'une chose qui regarde l'essence et l'esprit, la naissance et le progrès, les fonctions et la fin de notre Institut; et plût à Dieu, Monsieur, qu'elle fût encore à faire! Mais, *puisque'il n'y a plus de remède, j'en demeure là.*”

[VI, 176-177].

IDENTITÉ DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION SELON MONSIEUR VINCENT

Dans une lettre à Jeanne de Chantal du 14 juillet 1639, Monsieur Vincent définit ce qui pour lui est “notre petite manière de vie”, “notre petite compagnie”.

La Congrégation est née pour “*travailler parmi les pauvres gens des champs, abandonnés à des pasteurs vicieux et ignorants, sans être instruits de leurs devoirs, sans que la plupart sachent ce que c’est que la religion chrétienne.*” [XI, 34].

La Congrégation propose à ses membres de devenir des hommes évangéliques, des hommes apostoliques au service de la réforme de l’Eglise.

1. LA MISSION.

“La Congrégation naît d’une exigence apostolique et d’une expérience apostolique...”, “la fin principale de la Congrégation et de ses membres, son objectif spécial avec l’aide de Dieu, est de rechercher, en même temps que son propre salut, le salut de ceux qui habitent les villages, les hameaux qui sont des lieux humbles.” [“Mois vincentien”, 1984, page 107].

Cette finalité se réalise d’abord par la mission. Celle-ci, à l’exemple de Jésus-Christ, est instituée pour aller de village en village à ses dépens, contrairement à d’autres types ; la mission pour Monsieur Vincent a pour objectifs

- “**Prêcher**” selon la petite méthode, c’est-à-dire de façon simple, familière, que les pauvres gens des champs comprennent. La prédication part toujours du grand catéchisme : explication des mystères du salut, des commandements, des prières.
- “**Catéchiser**” à partir du petit catéchisme à l’usage des enfants pour les amener à la première confession et première communion.
- “**Faire faire confession générale**” aux gens contraints de se confesser à leur propre curé et qui parfois avaient honte. Cette découverte avait touché le cœur de Monsieur Vincent et l’avait obligé d’y apporter remède. Ce fut le premier sermon de la mission [XII, 7-8].
- “**Travailler à l’accommodement des différends**” qui entretenaient dans les villes des haines tenaces et engendraient la violence. Cette manière de vivre était contraire à l’enseignement de l’Evangile et ne pouvait rendre l’Eglise crédible. Les missions en Corse sont un exemple de la paix qui s’instaure entre les familles et donne à l’église locale un signe d’unité.
- “**Etablir la Charité**” au lieu où se fait la mission et cela pour assister corporellement et spirituellement les pauvres malades.

Pour Monsieur Vincent, ce qui marque le succès d'une mission, c'est la mise en place d'une Charité, parce qu'à l'exemple du Christ, il faut, non seulement annoncer la Parole de Dieu, mais faire que "les pauvres soient évangélisés, que les aveugles voient..." [Luc, IV, 17].

La mission est ainsi la réalisation de ce qu'a fait Jésus-Christ devant une foule qui ne sait pas qu'elle est un peuple qu'il faut libérer et assembler [Mat., IX, 36-39].

La mission qui mobilise tout le temps des missionnaires, les empêche de consacrer leur apostolat dans les villes. Cette pratique découle du contrat de fondation et l'approbation par le Saint Siège.

2. LE SERVICE DU CLERGÉ.

Monsieur Vincent souligne que la mission est "notre capital" mais très vite "la Providence de Dieu a ajouté celui de retirer chez nous celui qui doit prendre les ordres". Ce premier essai de séminaire que Monsieur Vincent a réalisé à la demande de l'évêque de Beauvais en 1628, il va l'institutionnaliser pour le diocèse de Paris.

A l'époque, les décisions du concile de Trente à propos de la formation des prêtres n'étaient pas encore reçues en France. La formation du clergé laissait beaucoup à désirer même s'il y avait des collèges pour la formation intellectuelle et théologique.

Monsieur Vincent fait l'essai sur un temps très court, "dix jours avant l'ordination", de futurs "séminaires" tournés beaucoup plus vers la vie pastorale et la sanctification. On y enseigne la théologie morale en vue du confessionnal, la liturgie de l'Eglise (tant de prêtres célébraient la messe selon leur fantaisie). A cela s'ajoutait la formation spirituelle, en particulier l'oraison mentale selon Saint François de Sales.

Pour ce qui regarde le service du clergé comme pour les missions, Monsieur Vincent met en place deux principes :

- la gratuité,
- l'appel des évêques.

3. LA VIE SPIRITUELLE.

Pour être de bons ouvriers au service de la réforme de l'Eglise, Monsieur Vincent insiste sur le fait de travailler à sa propre perfection.

Le principe général de la vie spirituelle du missionnaire est défini par : imiter Jésus-Christ pour nous revêtir de l'esprit des serviteurs de l'Evangile envoyés aux pauvres. Ainsi, Monsieur Vincent expose les maximes évangéliques (chapitre 2 : règles communes) et les vertus fondamentales pour les missionnaires : humilité, simplicité, douceur, mortification et zèle.

C'est pourquoi le vœu demandé à tous les missionnaires est "de nous appliquer toute notre vie à l'assistance du pauvre peuple". C'est ce vœu qui donne le sens aux trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, non imposés à l'époque.

Faut-il souligner que pour être fidèle au service de l'église locale et pour confirmer la sécularité de la Compagnie (disponibilité aux appels de l'évêque et proximité de l'état du clergé séculier), Monsieur Vincent aurait souhaité un cinquième vœu : "l'obéissance à nos seigneurs les évêques dans les diocèses où nous sommes établis".

La manière de vivre de la Congrégation se traduit par "la pratique de la pauvreté et l'obéissance" et ainsi "nous travaillons à vivre religieusement quoique nous ne soyons pas religieux".

Cela explique les exercices de piété et les manières de faire, proches de la vie religieuse : lever, oraison, bréviaire, récréations, retraite, charité fraternelle, conférence, silence.

4. LA VIE EN COMMUNION.

Dans sa lettre, Monsieur Vincent emploie six fois le mot "ensemble". Il rappelle par là l'exigence de vie commune demandée dans le contrat de fondation et mis en route dans l'engagement d'association des missionnaires. Il reprend cette exigence dans les suppliques pour faire reconnaître par Rome la Congrégation.

Ce qui fait la vie commune pour lui, c'est "la maison" (la famille), la diversité des membres, les pratiques communes et la communauté des biens. La communauté est pour lui une communauté fraternelle de travail, de prière et de biens.

La communauté a deux fondements

- le mystère de Sainte-Trinité (plan mystique),
- les premières communautés des Actes des Apôtres (plan apostolique).

CONCLUSION.

Dans sa lettre à Jeanne de Chantal, Monsieur Vincent disait "Voilà notre petite manière de vie. Vous nous ferez la charité, pour l'amour de Notre-Seigneur de nous donner vos avis sur cela, s'il vous plaît, et vous pouvez croire, ma chère mère, que je les recevrai comme venant de la part de Dieu, pour l'amour duquel je vous demande cette charité..."

Cette relecture de notre identité, ne pourrait-elle pas favoriser un retour aux sources pour voir où nous en sommes et juger de la façon dont nous voyons notre vocation et notre mission dans l'Eglise aujourd'hui?...

Questions pour nos partages

1. Pour Saint Vincent, la mission de ses disciples est un appel à **accomplir la mission même du Christ**. Si on nous demandait ce que nous sommes ou devons être aujourd'hui, nous disciples de Saint Vincent,

— Que dirions-nous?

— Que montrerions-nous comme œuvres?

2. Pour Saint Vincent, la question “**que ferait maintenant le Christ?**” est le condensé de l'action chrétienne [XI, 347-348; XII, 178].

Jugeons-nous cette formule valable pour aujourd'hui, dans notre mission?

3. L'esprit du Christ pourra être vécu si nous vivons selon les **maximes évangéliques** (Règles Communes CM II; XII, 114 sq, 298 sq, 311 sq).

Que peut-on suggérer personnellement et communautairement, pour connaître la parole de Dieu face aux services de notre temps?

4. Comment vivons-nous dans le concret, **l'appartenance à une Compagnie** et celle à une **église locale**?

Bibliographie

1. **Claude J. Lacour.**

“ Histoire générale de la Congrégation de la Mission ”, 1897-1902, Annales CM.

2. **A. Allou.**

“ Précis de l’histoire de la Congrégation de la Mission depuis la fondation en 1625 jusqu’à la mort de Monsieur Etienne en 1874 ”, Annales CM, 1924-1925.

3. **P. Coste.**

“ La Congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare ”, Paris, Gabalda, 1927.

4. **AA.VV.**

“ Mois vincentien ” (juillet 1984, province de Paris), Pérez-Florès : de l’équipe missionnaire à la Congrégation de la Mission (pp. 69 à 118).

5. **Mezzadri Roman.**

“ Storia della Congragazione della missione ”, Rome, CLV (pp. 35 à 114).

**“Ne craignez pas de trop entreprendre
en faisant le bien
qui se présente à vous ;
craignez seulement
d’en faire plus
que Dieu ne vous donne
le moyen de faire.”**

[I, 304].